

Christine Defraigne (MR)

«La Belgique a sans doute manqué de vision à long terme»

INTERVIEW

BENOÎT MATHIEU

Elle est plutôt d'humeur joviale, Christine Defraigne, ce vendredi matin, juste avant la séance plénière du Sénat qu'elle préside – à défaut d'avoir dégotté un portefeuille ministériel. Devant l'objectif du photographe, elle s'inquiète du maintien de sa chevelure. Et glisse: «C'est sans doute parce qu'on m'a mis un voile en Iran.» Et lorsqu'on lui confesse que c'est vraisemblablement la première fois qu'on arpente les couloirs du Sénat, elle ricane. «Profitez-en, parce que la prochaine fois, qui sait, il n'y aura peut-être plus de Sénat.» D'ici là, celle qui est également avocate (au barreau de Liège, évidemment!) se montre intarissable sur son sujet de prédilection: la Justice.

Vous comprenez le mouvement de grève dans les prisons bruxelloises et wallonnes?

Les prisons sont un sujet explosif depuis un bon bout de temps. Quand je suis arrivée au Sénat en 2003, la première chose que j'ai demandée, c'est que l'on constitue un groupe de travail sur les prisons, ce qui m'a été refusé. En tant qu'avocate, je viens du sérail. Le monde judiciaire, c'est mon ADN. Il faut le reconnaître: par le passé, ce sujet a peut-être été trop négligé. Parce que cela ne faisait pas recette. Ce n'est pas électoralement porteur, les prisons. Et oui, la vie de gardien de prison est très difficile. Les conditions de travail ne sont pas évidentes; dans certaines de nos prisons, on se situe en deçà du seuil de dignité humaine.

Mais?

Des propositions ont été faites par le ministre de la Justice. 480 engagements supplémentaires et des primes de flexibilité. Plus la construction de nouveaux établissements. À ce sujet, une petite remarque à l'attention de l'opposition. On ne peut dire tout et son contraire: dire que Saint-Gilles et Forest sont dans un état déplorable et en même temps refuser la construction de nouvelles infrastructures. Construire de nouvelles places constitue une réponse, non suffisante mais nécessaire. Je rappelle qu'un accord était intervenu entre Koen Geens et les syndicats, mais il a été blackboulé par la base. J'y vois une conséquence des élections sociales. Les syndicats ne «tiennent» plus leur base et il règne comme une sorte de surenchère. Liée à l'instrumentalisation politique qu'en fait l'opposition et au jeu d'influence et de pouvoir entre la gauche classique et la gauche populiste, dont la tactique est de noyauter toutes les bases syndicales, et qui tient un discours aussi monolithique que simpliste.

La tournure de la grogne vous déplaît également.

Je défends le droit de grève. Mais ce qui me choque, c'est que cela déboule sur une infraction pénale. Casser du matériel, c'est inacceptable. J'apprends aussi que 75% des gardiens en grève ne le sont pas sous couvert du droit de grève mais via l'obtention d'un certificat médical. Faire endosser ce mouvement à la Sécu, cela met mal à l'aise. C'est une certitude: maintenant, il faut atterrir. La grève ne peut se poursuivre, surtout qu'il y a eu un drame à Lantin. J'ai des confrères avocats qui ne peuvent plus aller voir leurs clients. Il n'y a plus de préau, plus de visites. La question du service minimum en prison est posée. Et il va falloir que les gardiens et les détenus, qui ont fini par se tourner contre la grève, réapprennent à cohabiter. Ce ne sera pas évident, il faudra des mesures d'accompagnement.

Faut-il des moyens supplémentaires?

Ils ont déjà été dégaçés. Je ne suis pas à la table des négociations et ne dispose donc pas de toutes les cartes. Mais un accord, c'est un compromis; chaque partie doit parcourir son bout de chemin. Ce qui est indispensable à présent, c'est d'entamer une réflexion profonde sur notre système pénitentiaire, et le sens accordé à la sanction. L'état des prisons est inacceptable. C'est un foyer de radicalisme et la porte d'entrée du délit suivant. Le taux de récidive est proche de 40%, avec un coût sociétal énorme! Et dans ce débat, tout le monde doit prendre ses responsabilités. Pourquoi ne pas mener ce travail au Sénat, qui est le lieu de rencontre du Fédéral et des entités fédérées? S'il y a un endroit où en discuter, c'est ici. Je fais offre de service. Vous voyez, le Sénat a encore de beaux jours devant lui.

Quel est, selon vous, le cœur du problème?

La surpopulation carcérale. Je mets au crédit de ce gouvernement de l'avoir fait baisser d'environ 1.000 unités, mais il faudrait faire davantage. Dans certains cas, la détention préventive pourrait être remplacée par le port du bracelet électronique – n'allez pas croire que c'est une partie de plaisir, c'est une sorte d'assignation à domicile. Il existe une marge de manœuvre, à la fois sociétale et budgétaire. Car un détenu coûte aux alentours de 125 euros par jour, contre 35 euros pour un bracelet. La panoplie des peines alternatives et la procédure de plaider-coupa-

ble pourraient également nous éviter des préventives. Sur le sujet, le Fédéral n'est pas seul à la manœuvre; les Communautés doivent prendre part au dialogue. Il y a un «momentum». Oui, nous traversons une crise; ce n'est pas facile mais c'est aussi l'occasion d'une remise à plat.

Les magistrats ont aussi leurs griefs. Peut-on dire que la justice belge est défaillante?

Le mal-être du monde judiciaire existe de longue date. En a-t-on pris la vraie mesure depuis les années 2000? Probablement pas. La Belgique a sans doute perdu un certain nombre d'années, notamment durant la période de vaches un peu plus grasses, et a manqué de vision à plus long terme, en n'anticipant pas un certain nombre de choses. La surpopulation carcérale ne date pas d'hier, tout comme le besoin d'informatiser la Justice. Je rencontre pas mal de magistrats – pas forcément ceux qui s'expriment sur les plateaux de télévision. Ce sont des gens intelli-

gents et créatifs, qui ont des choses à dire. Leur souhait est que la pression retombe et que le dialogue puisse reprendre. Ils connaissent la situation budgétaire et institutionnelle et demandent que si les cadres ne sont pas remplis, ils soient au moins renfloués et que l'on assouplisse les conditions de bilinguisme. Puisqu'il est question d'économies, ils souhaitent un pilotage et de la prévisibilité, avec une évaluation juridiction par juridiction. Sur l'autonomie de gestion, ils proposent une formule innovante; il doit être possible de réfléchir ensemble à une solution.

Le budget de la Justice est-il trop étriqué? Faut-il l'immuniser contre la cure d'économies?

Je suis avocate, j'aurais donc tendance à dire qu'il n'y a jamais suffisamment de moyens pour la Justice. Mais la réalité budgétaire est ce qu'elle est. Oui, les temps sont durs. Je pense en tout cas qu'il ne faudrait pas aller plus loin dans les économies. Et qu'il existe des marges. Il y a moyen d'aller chercher des ballons d'oxygène. Faut-il, par exemple, autant de lieux de Justice, ou plutôt peut-on encore se le permettre? L'usage, dans certains cas, de la vidéoconférence pourrait faire baisser le coût, très élevé, des transferts de détenus.

Quoi qu'il en soit, je regrette la guerre des chiffres qui se joue actuellement entre le ministre et les magistrats. Et j'insiste: ce qui m'importe le plus, c'est de préserver l'aspect «service public» de la Justice, indispensable dans un État de droit. C'est l'un des défis urgents de ce gouvernement: l'accès à la Justice. L'arrêté royal sur les modalités de paiement de l'aide judiciaire doit être publié. Pour les classes moyennes aussi, qui ne sont pas assez pauvres pour bénéficier de l'aide juridique mais n'ont pas forcément accès à un avocat. La discussion doit être menée avec le secteur des assurances: pourquoi, en Belgique, la protection juridique ne fonctionne pas? Elle est bien trop liée au contrat d'assurance familiale et ses garanties ne sont pas étendues, comme elles peuvent l'être en Allemagne. Quant à l'informatisation de la Justice, c'est

aussi une urgence – la situation est cataclysmique. Il faudrait un jour se pencher sur les raisons de ce fiasco.

Comment percevez-vous l'action de Koen Geens?

Il est issu du sérail et s'est annoncé comme un homme de dialogue. Autant dire qu'il a suscité énormément d'espoir; la pression est forte sur ses épaules. Je ne suis pas toujours sur la même longueur d'onde. Je trouve par exemple que la motivation de l'appel ou de l'opposition en matière pénale est une mauvaise idée.

Je suis aussi une partisane de la cour d'assises, qui n'aurait pas dû être «émasculée» de la sorte. Mais ça, c'est le jeu des coalitions...

Au-delà des divergences, Koen Geens a le mérite de plonger les mains dans le cambouis et d'apporter des réformes – cela n'a pas été le cas de tout le monde. Il a aussi apuré les factures en souffrance de la Justice. Cela devenait problématique: plus aucun expert ne voulait travailler pour la Justice.

La Belgique en prend pour son grade, ces derniers temps. Un «failed state»?

Dimanche, cela fera deux mois que les attentats ont frappé Bruxelles. Nous sommes toujours en plein deuil, en situation post-traumatique. Il existe une grande morosité. Je pense aussi que certains de nos voisins et médias se livrent à un petit jeu pernicieux.

J'ai le sentiment que l'on tape sur la Belgique parce que c'est un État complexe et que c'est le cœur de l'Europe. Ne cédon pas à l'auto-flagellation; on n'est jamais si heureux ni malheureux qu'on s'imagine, disait la Rochefoucauld. Cela dit, c'est sans doute le moment de mener un débat en profondeur sur le fonctionnement de notre État. Toutes entités confondues; il y a là quelque chose d'assez paradoxal, à faire peser toute la charge sur le Fédéral alors que les Communautés et Régions sont si jalouses de leurs compétences. Les crises ont cet avantage, c'est qu'elles permettent de faire avancer les choses. Le mot vient du grec et du verbe «juger». Une crise est le moment du constat et l'opportunité de repartir de l'avant.

LES PHRASES CLÉS

«Ce qui est indispensable à présent, c'est d'entamer une réflexion profonde sur notre système pénitentiaire, et le sens accordé à la sanction.»

«Le mal-être du monde judiciaire existe de longue date. En a-t-on pris la vraie mesure depuis les années 2000? Probablement pas.»

«Ce qui m'importe le plus, c'est de préserver l'aspect 'service public' de la Justice.»